

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

2025 -

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

Berger

Leffault

ID : 033-213301518-20251010-2025_09_01-DE

Nbre de Conseillers en exercice 15
présents 10
votants 10

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE
TRAVAUX RELATIF A LA TRANCHE 1
DE L'AMENAGEMENT DU BOURG

DELIBERATION n° 2025 - 09 - 01

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 octobre, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 octobre 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Claudine, HÉRAUD, Patrice SOPÉNA, Dominique DIDIER, Thierry COURJAUD, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Laurent QUÉRION, Jean-Pierre GENAIN.

ABSENTS-EXCUSES : Bernard ARDOIN, Franck CHASSIN, Virginie FAURE, Benoît VIAUD, Jean-Michel PICQ ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Vu :

- Le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2121-1 et suivants relatifs aux marchés publics ;
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;
- Le budget de la collectivité adopté pour l'exercice 2025 ;
- La procédure de consultation lancée pour le marché public de travaux relatif à la tranche 1 de l'aménagement du bourg ;
- Le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre BERCAT ;

Considérant :

- Que la consultation a été conduite selon une procédure adaptée et portait sur deux lots distincts :
 - Lot n°1 : Terrassement – VRD – Assainissement pluvial ;
 - Lot n°2 : Espaces verts – Arrosage
- Que la consultation a été publiée sur la plateforme DEMAT AMPA, la date limite de remise des offres ayant été fixée au 10 septembre 2025 à 17h00. Une procédure restreinte de sélection a été mise en œuvre dans le cadre d'un appel à candidatures, à l'issue duquel huit entreprises ont été présélectionnées (quatre pour le lot n°1 et quatre pour le lot n°2). Au final, sept entreprises ont effectivement remis une offre : quatre pour le lot n°1 et trois pour le lot n°2.
- Que les offres des entreprises COLAS pour le lot N°1 et JBL ESPACES VERTS pour le lot n°2 ont été jugées les plus avantageuse selon les critères de sélection prévus dans le règlement de la consultation ;

2025 –

- Qu'il y a lieu d'autoriser le maire à signer le marché correspondant et toutes pièces afférentes ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025, opération N°10033.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 033-213301518-20251010-2025_09_01-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ⇒ D'attribuer le marché public de travaux de la tranche 1 relatif à l'aménagement du bourg à l'entreprise COLAS pour le lot N°1 pour un montant de 619 376,99 € HT et l'entreprise JBL ESPACES VERTS pour le lot N°2 pour un montant de 78 078,34 € HT.
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer le marché et tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 13/10/2025

Le Maire
J-F JOYÉ



Secrétaire de séance :
Jean-Marie HÉRAUD

Affiché le :
Transmis au représentant de l'état :

23 OCT. 2025

23 OCT. 2025